

HERTRICH Véronique et Marie LESCLINGAND, 2003. – Jeunesse et passage à l’âge adulte chez les Bwa du Mali, in : Véronique HERTRICH et Seydou KEÏTA (coordonné par), *Questions de population au Mali*, p. 251-281. – Bamako (Mali), Le Figuier, UNFPA-Mali, 300 p.

Chapitre 11

JEUNESSE ET PASSAGE À L’ÂGE ADULTE CHEZ LES BWA DU MALI

Véronique Hertrich et Marie Lesclingand

Institut national d’études démographiques

(INED, Paris, France)

Grâce aux opérations statistiques nationales (recensements et enquête), la situation et l'évolution démographiques du Mali sont aujourd'hui bien connues. La mortalité est en baisse constante. Le recul de la fécondité est également amorcé dans les villes. En milieu rural, en revanche, les signes d'une évolution des comportements de reproduction ne sont pas perceptibles : la fécondité se maintient à un niveau élevé et la pratique de la contraception reste marginale (chapitre 7). Cependant on aurait tort de penser que rien ne bouge. Les populations rurales connaissent aujourd'hui des changements et des contraintes démographiques importants (accroissement naturel considérable, essor des migrations ...) et sont soumises à de fortes tensions économiques (pression foncière, accès à l'économie de marché...) et sociales (rapports entre groupes sociaux, entre générations, entre sexes). Elles expérimentent aujourd'hui de nouveaux types de comportements et de relations au sein des familles, dont dépendra la baisse de la fécondité. Ces changements récents, souvent imperceptibles au travers des indicateurs issus des grandes enquêtes standardisées, requièrent des méthodes d'observation approfondies, combinant les approches de différentes disciplines.

La recherche engagée depuis une quinzaine d'années dans un ensemble de villages bwa du Mali s'inscrit dans une telle démarche. Son objectif est de suivre les changements familiaux et sociaux en articulation avec l'évolution démographique pour préciser les modalités selon lesquelles cette population s'oriente vers la transition de la fécondité.

L'accent sera mis dans ce chapitre sur les changements qui se jouent dans le passage à l'âge adulte. La période de jeunesse est un moment décisif dans la transmission des modèles de comportements d'une génération à l'autre. Elle est marquée par l'expérience de divers événements (début de la vie sexuelle, de la vie conjugale et de la vie féconde, autonomie résidentielle, migrations...), associés à l'acquisition de nouveaux statuts et à la construction d'identités sociales différencierées entre les sexes. Ces « transitions », autrefois contrôlés par les aînés, prennent aujourd'hui de nouvelles formes, avec le développement des migrations et l'évolution des modalités de formation des couples. Ces changements affectent-ils sous des formes comparables les hommes et les femmes ? Participent-ils à la construction d'une nouvelle culture de la jeunesse ? Dans quelle mesure traduisent-ils une évolution du contrôle social sur la jeunesse et une redéfinition de la place des individus dans l'espace familial et dans l'ordre des générations ? Nous aborderons ces questions en comparant l'expérience migratoire et les conditions d'entrée en union des hommes et des femmes, au fil des générations. Au préalable, le système de collecte et la population étudiée sont présentés.

LE SYSTÈME DE COLLECTE

La recherche porte sur un ensemble de sept villages situés au sud-est du Mali (Cercle de Tominian), à 450 km environ de Bamako. Les villages se situent dans l'aire ethnique des Bwa (sing. *boo*) et forment une population homogène du point de vue culturel et socio-économique.

Cet article reprend les principaux éléments d'une communication présentée au XXIV^e Congrès international de l'UIESP qui s'est tenu à Salvador de Bahia (Brésil) du 18 au 24 août 2001 : *Entrée dans l'âge adulte en milieu rural africain : vers une convergence des trajectoires masculines et féminines ? Le cas des Bwa du Mali* (38 p.)

Le système de collecte a été mis en place en 1987-89 et fait l'objet d'une actualisation régulière, tous les 5 ans environ. Les deux premières phases de mise à jour ont eu lieu en 1994-95 et 1999-2000, la troisième (2004) est en cours.

Deux principales opérations sont réalisées : une *enquête renouvelée* réalisée exhaustivement sur les sept villages (3600 résidents en 1999) et une *enquête biographique* qui approfondit l'observation sur deux d'entre eux (Sirao et Kwara, 1500 résidents en 1999).

L'enquête renouvelée

L'enquête renouvelée s'appuie sur l'appariement des données nominatives de différents recensements, contrôlé et complété par des entretiens auprès des familles. Différentes questions sont posées afin de connaître l'état et le lieu de résidence, à chacun des recensements, pour tout individu enregistré à l'un au moins d'entre eux. La base de données actuelle intègre les données individuelles de 6 recensements : les 3 recensements nationaux (1976, 1987, 1998) et 3 recensements locaux (1988, 1994, 1999). On dispose ainsi de données semi-longitudinales permettant de suivre, sur une période de 22 ans (décembre 1976 – avril 1999), le devenir des individus au fil des recensements (figure 1). Plusieurs opérations spécifiques sont réalisées conjointement à l'enquête renouvelée afin de mieux appréhender la structure des unités familiales et les conditions de leur évolution : des enquêtes sur les unités collectives (village, lignage, groupe domestique), le recueil des diagrammes de parenté des groupes domestiques et un questionnaire sur les modalités des segmentations des groupes domestiques survenus entre deux passages.

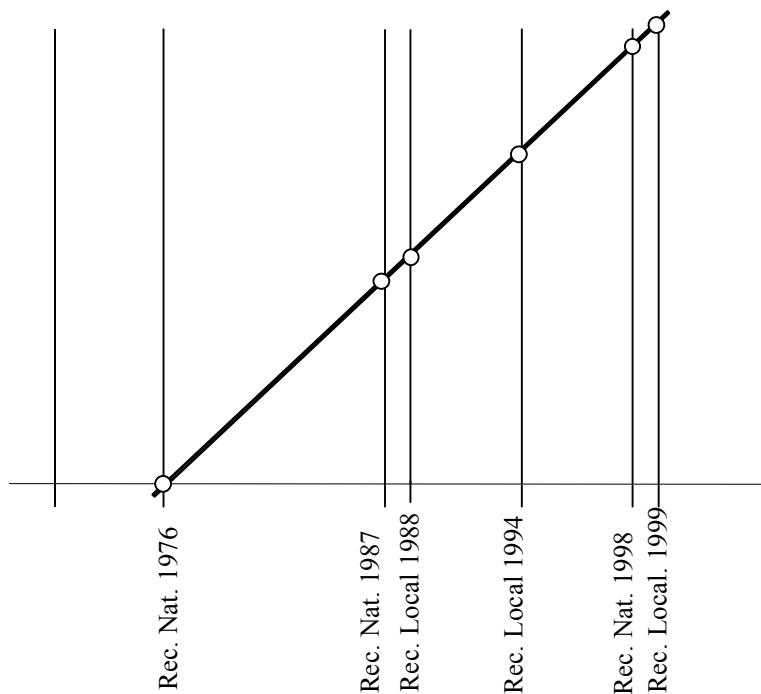


Figure 1
Le suivi des individus au fil des recensements

L'enquête renouvelée permet de suivre l'évolution intercensitaire de la population et d'en tirer des indicateurs du mouvement démographique. Mais son principal intérêt est de fournir des données sur l'évolution et la dynamique des unités familiales au cours du temps. On a ainsi pu mettre en évidence l'accélération des segmentations familiales et l'accès de plus en plus précoce des hommes au statut de responsable économique. Conséquence de cet éclatement des unités familiales et de l'augmentation des migrations, la taille moyenne des groupes domestiques augmente à un rythme beaucoup plus lent que ce qu'on aurait pu attendre compte tenu de la forte croissance naturelle et la structure des unités familiales s'est peu modifiée. La taille moyenne du groupe domestique est passée de 8,2 résidents en 1976 à 9,1 en 1999. En 1999, comme en 1976, les unités polynucléaires représentent environ un tiers des groupes domestiques et regroupent la moitié de la population (Hertrich, 2001a).

L'enquête biographique

L'enquête biographique recueille les histoires matrimoniale, générésique, migratoire et religieuse complètes. Elle s'applique à l'ensemble des résidents des deux villages de Sirao et Kwara, ainsi qu'aux hommes émigrés appartenant aux lignages représentés au village. À chacun des passages, les biographies existantes sont actualisées et celles des nouveaux résidents (immigrés, enfants nés depuis le passage précédent) sont complètement enregistrées. La biographie des individus partis en migration depuis le passage précédent est complétée en interrogeant les proches résidant au village. Cette mise à jour est faite jusqu'à la date de l'enquête pour les hommes émigrés. Les femmes parties en migration sont également suivies tant qu'elles sont célibataires, le mariage marquant la sortie d'observation.

Deux opérations secondaires sont associées à l'enquête biographique : d'une part le recueil des généalogies des patrilignages, destiné à identifier les émigrés et à préciser les liens de parenté, d'autre part la constitution de « calendriers lignagers », référentiels de datation intégrant les données paroissiales et de l'état civil.

Le questionnaire biographique, conçu initialement sous la forme classique d'un enregistrement événementiel, a été enrichi à mi-parcours de l'enquête initiale pour saisir l'évolution des contrôles familiaux sur les événements individuels. Des questions ont ainsi été introduites pour appréhender l'implication familiale dans la réalisation de différents événements individuels, notamment les événements migratoires et matrimoniaux auxquels nous nous intéressons ici.

La biographie migratoire

La biographie migratoire enregistre l'ensemble des déplacements d'une durée de 3 mois au moins. Dans le questionnaire de base, sont saisis : le rang de la migration, le lieu, la date, le type du déplacement (migration matrimoniale, de travail, familiale, visite...) et deux informations sur le contexte de la migration (déplacement individuel, familial ou avec des amis ; connaissances au lieu de la destination). Le questionnaire remanié comprend en plus des questions sur l'implication familiale dans la migration, appréhendée de deux points de vue : celui du contrôle sur le départ (initiative de la migration, accord du responsable familial) et celui de l'apport économique de la migration à l'exploitation (nature et quantité des gains rapportés, usage des gains remis à la *zū*). Ces dernières questions ont été enregistrées pour chacune des migrations de travail quand l'enquêté répondait

personnellement aux questions. Dans le cas contraire (cas en particulier des émigrés), on se limitait aux questions sur le contrôle familial à l'occasion du dernier départ.

La biographie matrimoniale

Dans sa version initiale, le questionnaire saisit les unions successives, leur issue et un certain nombre de caractéristiques des deux conjoints : le rang de l'union, la situation matrimoniale et la religion des deux conjoints au moment du mariage, le nombre d'épouses de l'homme au début de l'union, l'issue de l'union, les dates de mariage et de rupture.

Dans sa deuxième version, le questionnaire enregistre non seulement les unions des intéressés mais aussi les procédures matrimoniales qui ont été engagées par les familles et qui ont pu être rompues avant d'aboutir au mariage. Ce sont ainsi les « *mariages potentiels* » ou « *projets d'union* » qui ont été enregistrés, cela auprès des enquêtés non célibataires. Des questions précises ont été posées pour chaque mariage et procédure engagée avec une femme célibataire afin d'apprécier l'évolution du contrôle familial sur la formation des couples.

Ces questions portent sur les différentes étapes du processus matrimonial :

- la *décision de l'union* : l'initiative de l'union et le recueil de l'accord formel de la famille de la fille qui marque, formellement, le début d'une procédure traditionnelle ;
- les *prestations engagées*, de type traditionnel (travaux agricoles dans les champs des parents de la fille, remise de grains) et moderne (remise d'argent sous forme directe, ou indirecte, par l'achat, au prix fort, de bière de mil, aux parents de la fille) ;
- la période transitoire, dite de « *déposition* », qui précède le mariage et pendant laquelle la fille est confiée à une famille désignée par celle de son futur époux ;
- la *durée du processus* ;
- la *sanction sociale de l'union* : fête du mariage au village, mariage légal, mariage religieux.

Nous analyserons ici les biographies des individus enquêtés au titre de résident à l'un au moins des passages. Ces biographies, sexes et âges réunis, sont au nombre de 2244 ; nous traiterons ici plus particulièrement celles des enquêtés nés avant 1980, soit 1037 biographies (482 hommes et 555 femmes).

Les questions sur les contrôles familiaux ayant été introduites en cours d'enquête et concernant souvent une partie restreinte de la population (les processus matrimoniaux ont été enregistrés auprès des non célibataires seulement, les questions sur l'implication familiale dans la migration étaient plus limitées quand l'intéressé n'était pas là pour y répondre personnellement), leur analyse porte sur un nombre plus limité d'enregistrements que celle relative au calendrier du phénomène lui-même. Les effectifs traités varient ainsi du simple au double pour l'analyse de la primo-nuptialité et celle des procédures matrimoniales (819 enquêtés, célibataires ou non, dans le premier cas contre 395 non-célibataires dans le second parmi les générations nées avant 1975). Sauf mention contraire, les tendances observées sur l'ensemble de la population se retrouvent cependant à l'échelle du sous-groupe. L'analyse des contrôles familiaux est à considérer comme un approfondissement de nature plus qualitative et explicative des analyses menées sur l'ensemble de la population.

LA POPULATION ÉTUDIÉE

La population étudiée présente le profil démographique et socio-économique observé dans la plupart des populations d'agriculteurs sahéliens, marqué par une forte croissance démographique et un faible niveau de développement socio-économique.

Caractéristiques démographiques

La population se situe dans la première phase de la transition démographique.

La mortalité a connu une baisse continue au courant des dernières décennies (figure 2a). Le risque de décéder avant l'âge de 5 ans a été divisé par deux depuis les années soixante. La mortalité des enfants reste cependant très forte, d'un niveau proche de la moyenne nationale ; elle emporte près d'un enfant sur dix dans la première année de vie, et près d'un sur cinq avant l'âge de cinq ans.

La fécondité se maintient à un niveau élevé, proche de 8 enfants par femme et de 9 enfants par homme (respectivement 7,8 et 9,5 en 1994-98) et supérieur à la moyenne nationale (6,8 enfants par femme sur l'ensemble du Mali, 7,3 pour le milieu rural [voir chapitre 7]) (figure 2b). Les données suggèrent un début de baisse de la fécondité dans les années quatre-vingt-dix, qui pourrait résulter du recul de l'âge au premier mariage. Celle-ci est cependant très faible et mérite confirmation. La pratique de la contraception moderne n'a pas débuté au sein des couples.

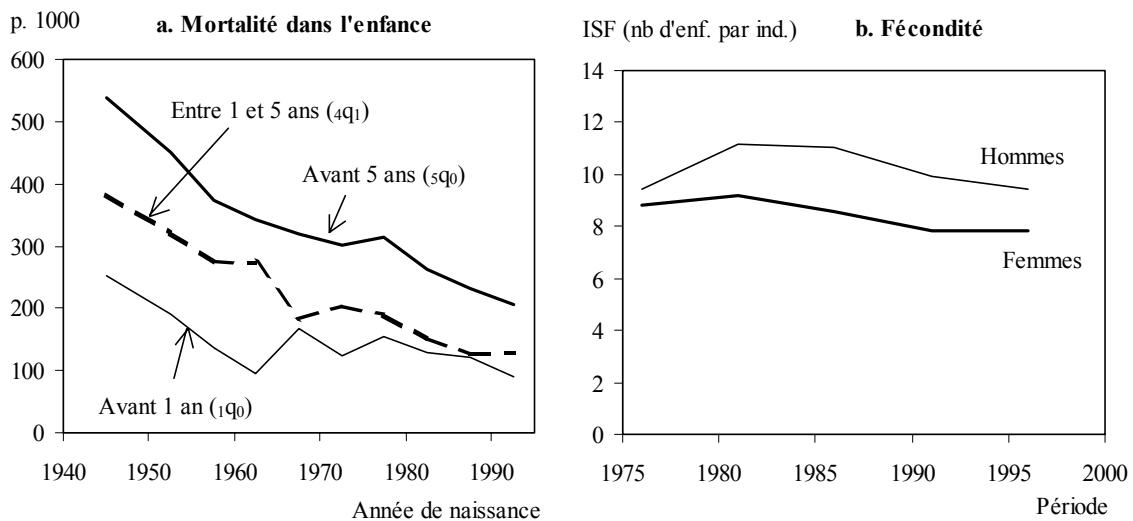


Figure 2
Évolution de la mortalité dans l'enfance et de la fécondité.

Probabilités de décéder (%) avant 1 an ($1q_0$), entre 1 et 5 ans ($4q_1$) et avant 5 ans ($5q_0$) par groupe de générations et indice synthétique de fécondité (en nombre moyen d'enfants par individu). Enquête biographique 2000, Sirao et Kwara

Résultat de l'écart entre l'évolution de la mortalité et celle de la fécondité, la zone d'étude connaît une croissance naturelle très importante, supérieure à 3 % par an en moyenne (3,2 % sur la période intercensitaire 1976-88, 3,3 % sur la période 1988-99). Les mouvements migratoires sont importants. L'écart entre les départs et les entrées (retours et immigrations) s'accroît ; le taux de migration nette qui était de l'ordre de -0,6 % par an en moyenne sur la période 1976-88, est proche de -1,1 % sur la période 1988-99. La correction apportée par la migration contribue ainsi à ralentir la croissance démographique. Le taux d'accroissement annuel moyen est ainsi passé de 2,6 % (1976-88) à 2,2 % (1988-99) ce qui correspond néanmoins à un doublement de la population en 32 ans.

Caractéristiques socio-économiques

L'économie est dominée par une agriculture vivrière, prioritairement orientée vers l'autosubsistance, pratiquée dans le cadre d'un mode de production familial. Les Bwa ont peu investi dans le commerce et dans les cultures de rente. La scolarisation y était peu développée, du moins jusqu'au début des années quatre-vingt-dix, date à laquelle la politique des « écoles communautaires » prises en charge par les villageois, a motivé les communautés à développer des structures scolaires. Au sein de la population adulte traitée ici, 28 % des hommes et 6 % des femmes ont fréquenté l'école parmi les générations 1950-74 (aucune structure scolaire n'existe pour les générations plus anciennes) mais seulement 8 % des hommes et 1 femme ont connu une scolarisation primaire complète. Trait distinctif, dans un Mali islamisé à plus de 90 %, les Bwa sont restés hermétiques à l'Islam mais se sont ouverts au christianisme (auquel adhère environ la moitié de la population enquêtée).

L'organisation familiale s'appuie sur une unité socio-politique, le patrilignage, et une unité économique, le groupe domestique (*zū*). Le patrilignage, représenté par son doyen, est l'unité de référence dans les rapports politiques, sociaux et matrimoniaux qui s'établissent avec les autres groupes. Les droits fonciers, de même que des prérogatives politiques et rituelles villageoises y sont attachés. Le lignage fonctionne aussi comme unité de culte (culte des ancêtres en particulier). Enfin, c'est à l'échelle du lignage que s'organisent les alliances matrimoniales : il est une unité exogame et l'interlocuteur obligé pour la gestion des procédures matrimoniales impliquant la recherche d'une épouse ou l'attribution d'une fille à un autre lignage. Le lignage, selon sa taille, compte un nombre variable de groupes domestiques, qui sont des unités de production agricole et de consommation. Ces *zū* sont de taille relativement importante et de structure souvent complexe : plus de la moitié de la population vit dans une configuration familiale polynucléaire et appartient à une unité économique comptant 10 membres au moins (Hertrich, 2001a). La polygamie est pratiquée à une échelle modeste, elle concerne un cinquième des hommes et un tiers des femmes mariées. L'autorité au sein du lignage comme du groupe domestique est transmise en fonction d'un triple critère de sexe, de génération et d'âge : la responsabilité du groupe familial revient aux hommes et parmi ceux-ci au doyen, c'est-à-dire l'aîné des hommes appartenant à la génération la plus ancienne.

L'un des traits dominants du système social des Bwa est la place privilégiée qu'y occupe, aux côtés des institutions familiales, le village (Capron, 1973, 1988a, 1988b). Celle-ci se perçoit dans l'organisation socio-politique villageoise, de structure plurilignagère, mais aussi, plus concrètement, dans la structure spatiale du village et l'importance des pratiques communautaires, notamment festives, qui s'y exercent. À la différence des modèles

d'organisation spatiale adoptés par d'autres populations d'Afrique de l'Ouest, chez les Bwa, les unités familiales ne s'inscrivent pas dans un espace résidentiel délimité (concession ou regroupement d'habitations). Au contraire, les membres d'un groupe domestique se répartissent généralement dans différentes cases, souvent éloignées les unes des autres et fondues dans la masse villageoise. Ces cases, petites pour la plupart, s'ouvrent sur la rue et c'est au sein de l'espace public que prennent place l'essentiel des activités quotidiennes. La vie communautaire, entretenue par des échanges interpersonnels et des relations de voisinage omniprésentes, est par ailleurs valorisée par de nombreuses manifestations festives. Les cérémonies rituelles traditionnelles ou chrétiennes, les cérémonies familiales (mariage, funérailles), les parties de travail réalisées par un groupe de jeunes pour un exploitant, dans le cadre des prestations matrimoniales réalisées pour le compte d'un des leurs ou dans un cadre associatif, sont autant d'occasions festives auxquelles s'associent les villageois. À ces manifestations occasionnelles, s'ajoute l'institution dans chaque village d'une journée hebdomadaire réservée à la consommation de boisson (bière de mil) au cours de laquelle les tâches quotidiennes sont suspendues au profit de réjouissances collectives. L'exercice de la sociabilité villageoise, constamment entretenu, forge un sentiment d'appartenance et un attachement fort des individus à leur village ; dans le même temps elle assure un encadrement communautaire permanent et, par-là même, l'exercice d'un contrôle social diffus mais extensif. Cette prégnance de la communauté villageoise est une composante importante du vécu de la période de jeunesse au village.

La période de jeunesse au village

Les Bwa dispose d'un terme, *yaromu*¹, pour parler du temps de jeunesse avant le mariage. Il est compris comme une période d'insouciance, de distractions, dominée par les relations entre pairs mais où prennent place également des rapports de séduction. La valorisation des relations entre jeunes du même âge s'exprime en particulier chez les garçons qui, au début de l'adolescence, s'installent entre amis dans une case vide du village, tout en continuant de travailler et de manger avec leurs parents. Bien que moins fréquent, le phénomène existe aussi, sous une forme atténuée, pour les jeunes filles qui s'installent parfois auprès d'une vieille femme du village. Les relations entre jeunes, du ressort de l'amitié et de l'entraide, laissent aussi une place à la compétitivité et à l'affirmation de soi, en particulier dans l'exercice sportif. Les parties de travail, la danse toujours associée aux fêtes, l'organisation autrefois de parties de lutte sont autant d'endroits où les jeunes, en particulier les garçons, se mesurent les uns aux autres et trouvent à s'exprimer collectivement et individuellement, autour de la valorisation de la force physique. Ces scènes publiques sont aussi des lieux où les jeunes des deux sexes vont pouvoir se jauger, s'approcher, « se courtiser ». L'adolescence est une période de jeu, de « vacance » avant le mariage, où les garçons et les filles se rencontrent dans le cadre de relations égalitaires et librement choisies. Les échanges affectueux peuvent y trouver place. À l'image d'autres sociétés africaines (Tabet, 1985 ; Mair, 1974), les Bwa réprouvent fortement la procréation préconjugale mais tolèrent les relations amoureuses avant le mariage. Si la sexualité préconjugale n'est pas explicitement interdite, les conditions de son exercice sont cependant très limitées : les relations sexuelles en brousse sont prohibées et sévèrement sanctionnées, et

¹ *yaro* = jeune homme, *mu* désigne un état, *yaromu* = état ou manifestation de la jeunesse.

au village, l'encadrement communautaire permet difficilement de se soustraire au regard du groupe. Jusqu'au début des années quatre-vingt-dix, les naissances préconjugales étaient probablement très rares : le recours à l'avortement ou le mariage rapide sont des réponses qui pouvaient être apportées à une grossesse préconjugale. Les cas d'enfants issus de mère célibataire (appelés « enfants de rue » et rattachés, en l'absence de filiation paternelle, au lignage de leur mère) identifiés au village sont exceptionnels, mais le phénomène s'est développé avec l'essor des migrations des jeunes filles et commence à être visible.

Ces rapports de jeunesse s'inscrivent dans un registre disjoint des rapports conjugaux. La formation du couple ne relève pas d'une démarche des jeunes eux-mêmes, mais du contrôle des institutions familiales. Pendant que les adolescents se distraient en vivant leur jeunesse, les responsables familiaux organisent la mise en union de leurs membres, en cherchant des épouses pour leurs fils et en attribuant leurs filles. Très formalisées, mobilisant des ressources matérielles et symboliques, les procédures matrimoniales se déroulent sur un temps long, en principe de l'ordre de 3 ans. Les rapports entre futurs époux sont d'une autre nature que ceux qui se jouent entre garçons et filles dans le cadre de la « jeunesse » : caractérisés par l'évitement et la pudeur, ils annoncent les rapports distants et inégalitaires qui sont de règle entre conjoints. Le mariage marque le terme de la période de jeunesse, du moins celle des femmes, la liberté juvénile des hommes pouvant se prolonger après leur mariage. Il est signifié par la cohabitation des conjoints, en principe dans une case autonome. En revanche, il n'est pas associé à l'indépendance économique. Le couple s'intègre au groupe domestique du jeune époux et ce n'est que bien plus tard (vers 35 ans en moyenne), que l'homme accédera au statut de responsable économique, par héritage ou segmentation (Hertrich, 2001a).

On conçoit ainsi que des changements dans le mariage soient susceptibles d'être associés à une redéfinition des rapports entre les sexes : si l'articulation, socialement construite sur le principe de la dissociation, entre l'espace de liberté juvénile et l'espace du contrôle matrimonial, lâche, alors c'est aussi la nature des relations entre conjoints qui risque d'être modifiée. Ainsi, si les affinités préconjugales se trouvaient validées par le mariage, on peut penser que les relations affectives et égalitaires sur lesquelles elles s'appuient pourraient aussi contaminer les rapports au sein du couple.

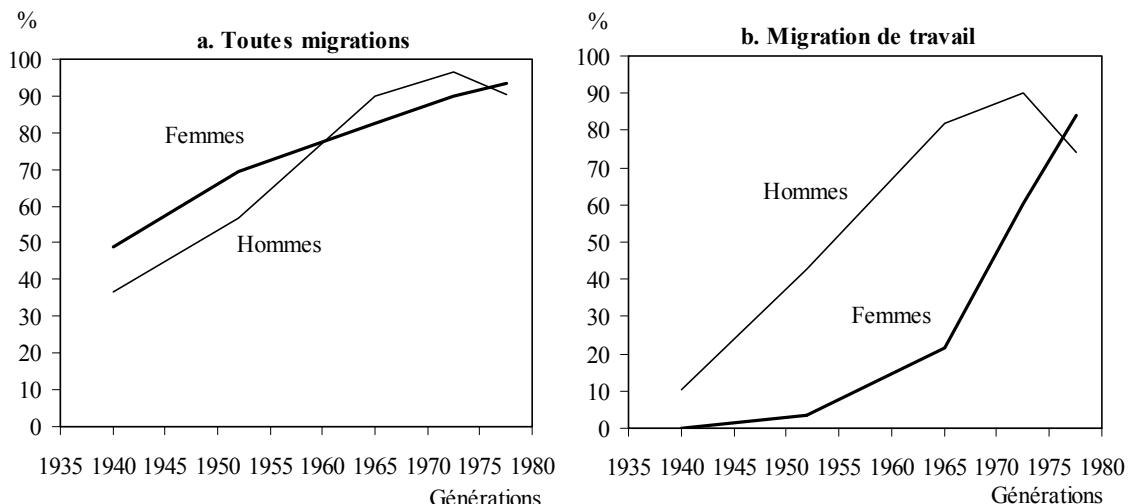
L'ESSOR DE LA MOBILITÉ JUVÉNILE

Les Bwa sont sédentaires et très attachés à leur village. La mobilité y a pourtant toujours existé, à large échelle pour les femmes qui, en vertu de la virilocalité, s'installent dans le village de leur conjoint au moment du mariage, sous la forme de confiage pour les enfants, sous la forme de déplacements temporaires (visites) ou définitifs (création d'un nouveau village) pour les hommes ou les familles. Les cinquante dernières années ont cependant été marquées par un développement considérable de la mobilité. Ce phénomène a pu être mesuré à l'échelle des villages étudiés, à partir du recueil des généalogies des lignages, et confirmé par l'analyse de la dynamique migratoire intercensitaire (Hertrich, 1996). On retrouve, sous une forme accentuée, cette évolution quand on compare, comme nous le ferons ici, l'expérience migratoire des différentes générations d'individus enquêtés au titre de résident à l'un des passages.

Généralisation de la mobilité économique chez les jeunes

Au sein des générations anciennes déjà, les déplacements des jeunes n'étaient pas exceptionnels : près de 40 % des hommes et 50 % des femmes nés avant 1945 ont réalisé une migration d'au moins 3 mois avant l'âge de 20 ans (figure 3a). Mais le phénomène s'est considérablement développé dans les générations ultérieures, touchant la quasi-totalité des hommes à partir des générations des années soixante et des femmes à partir des générations nées pendant les années soixante-dix.

Cette extension de la mobilité est étroitement associée à l'essor des migrations à but économique (figure 3b). Celles-ci se sont développées en deux temps. Le développement des migrations de travail a d'abord touché les hommes, à partir des années soixante. Il s'affirme nettement à partir des générations 1945-59 et s'est poursuivi de façon spectaculaire au point de toucher la quasi-totalité des générations suivantes : à l'âge de 20 ans, 80 % à 90 % des hommes nées à partir de 1960 ont déjà migré au moins une fois dans un but économique



contre 40% des hommes nés en 1945-59.

Figure 3

Proportion (%) d'individus ayant réalisé au moins une migration avant l'année de leur 20^e anniversaire, par sexe et groupe de générations
Enquête biographique 2000, Sirao et Kwara

L'essor des migrations de travail a eu lieu plus tardivement chez les femmes, à partir de la fin des années quatre-vingt, mais il s'est affirmé de façon tout aussi spectaculaire : à l'âge de 20 ans plus de 80 % des femmes nées en 1975-79 sont concernées, contre 60 % des générations 1970-74 et 20 % seulement des générations 1960-69.

Convergence des itinéraires migratoires des jeunes femmes et des jeunes hommes

Longtemps réservées aux hommes, les migrations de travail se sont ainsi également imposées dans la vie des jeunes femmes. Elles sont devenues aujourd’hui une composante quasi-systématique du passage à l’âge adulte, partagée par les deux sexes.

Le rapprochement progressif de l’expérience migratoire des hommes et des femmes s’observe aussi dans le nombre moyen de migrations réalisées par les jeunes hommes et les jeunes femmes : les femmes ont très rapidement rattrapé les hommes et réalisent désormais un nombre plus élevé de migrations de travail qu’eux (2,1 contre 1,6 au sein des générations 1975-79) (résultats non présentés).

La signification de ces migrations serait cependant très différente pour les deux sexes si elles se cantonnaient à des lieux proches du village pour les femmes et s’effectuaient vers des destinations plus éloignées pour les hommes.

Pour en juger, nous avons calculé la proportion d’enquêtés ayant déjà résidé, avant l’âge de 20 ans, hors de l’aire ethnique des Bwa (pays boo), c’est-à-dire dans un environnement socio-culturel différent de leur milieu d’origine (figure 4). Là encore la convergence des expériences vécues par les jeunes des deux sexes se confirme. Avec les migrations, l’espace de vie s’est étendu aussi bien pour les femmes que pour les hommes. Au sein des générations les plus récentes, 8 enquêtés sur 10, de sexe masculin et féminin, ont déjà été confrontés avant l’âge de 20 ans à un milieu socio-culturel différent de leur milieu d’origine, contre 2 hommes sur 10 et 1 femme sur 10 parmi les générations les plus anciennes. Plus nombreux à se rendre hors de leur aire ethnique, les jeunes y passent aussi plus de temps : en moyenne 3,5 ans avant l’âge de 20 ans pour les femmes et 2 ans pour les hommes des générations 1975-79, contre 0,2 an pour les hommes et les femmes nées avant 1945 (résultats non présentés).

L’essor de la migration des jeunes filles est un phénomène qui a touché bien des populations d’Afrique de l’Ouest et participe des transformations sociales qui traversent les sociétés rurales (Antoine et Sow, 2000 ; Delaunay, 1994). Intervenu plus tardivement dans les villages bwa, il s’y est cependant imposé très rapidement.

La similitude du phénomène migratoire chez les deux sexes laisse à penser qu’il correspond à une nouvelle composante des rapports entre les sexes. Les garçons et les filles, qui vivaient autrefois leur jeunesse ensemble au village, partagent à présent une autre expérience (même si elle n’est pas vécue ensemble) propre au développement d’une nouvelle culture commune, alimentée par les connaissances acquises et les événements vécus par les uns et les autres, mais en rupture avec les modèles véhiculés par les générations passées. L’aventure migratoire peut être interprétée comme l’expression d’une recherche d’un espace de socialisation alternatif à celui proposé par les communautés familiales et villageoises, d’une exigence d’informations et d’ouverture au monde inaccessibles au village, où l’école, si rarement fréquentée, n’a pas pu exercer cette force de proposition. Les migrations de travail des jeunes seraient ainsi le lieu d’une socialisation informelle, qui permettraient aux jeunes de construire leur propre représentation du monde en dehors de l’espace familial traditionnel (Gauthier, 1997).

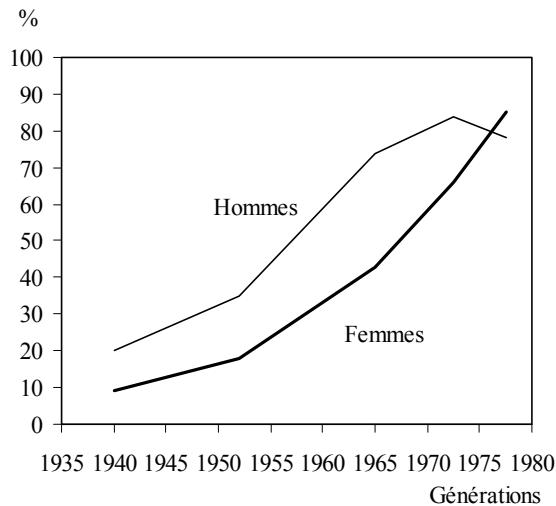


Figure 4

Proportion (%) d'individus ayant réalisé au moins une migration hors de l'aire ethnique des Bwa avant l'année de leur 20^e anniversaire, par sexe et groupe de générations
 Enquête biographique 2000, Sirao et Kwara

Pour autant, ce rapprochement des calendriers migratoires des deux sexes est-il réellement le signe d'une évolution des rapports entre les sexes ? Signifie-t-il qu'une période de vie « asexuée » est en train de se construire, comme le suggère Claudine Sauvain-Dugerdil et Abdoul Wahab Dieng (2001), qui pourrait porter la mise en place de rapports plus égalitaires entre sexes dans l'âge adulte ? Plus largement la migration est-elle pensée sur un mode similaire par les jeunes des deux sexes et s'articule-t-elle de la même façon avec l'ordre familial ?

L'analyse des caractéristiques des migrations et, notamment, du contexte familial dans lequel elles se produisent, invite à relativiser l'hypothèse d'une convergence des attentes migratoires des deux sexes et de leur égale articulation avec la pratique sociale au village.

Des contextes migratoires contrastés entre les sexes

Des activités sexuées s'exerçant dans des aires géographiques différentes

Si les migrations à but économique touchent autant les filles que les garçons, la nature même de ces déplacements est sensiblement différente. Les migrations de travail des jeunes hommes sont, depuis les années soixante-dix, fortement dominées par un type particulier de déplacement, les migrations chez les Peul. Les jeunes garçons partent pendant plusieurs mois garder des troupeaux chez les éleveurs et leur travail est rémunéré en tête de bétail : ce type de migration permet alors aux familles de se procurer des bêtes de labour sans avoir recours au numéraire.

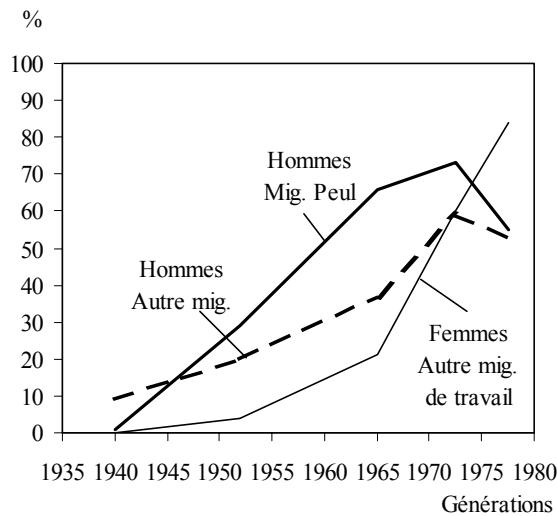


Figure 5

Proportion (%) d'individus ayant réalisé avant 20 ans, au moins une migration chez les Peuls et au moins une migration de travail autre
Enquête biographique 2000, Sirao et Kwara

Ce type de migration marque le début de la pratique migratoire des jeunes hommes depuis les générations 1960-69 : deux tiers des hommes en ont connu une au moins avant l'âge de 20 ans (figure 5). Il est en revanche complètement absent de la pratique migratoire féminine. Les migrations à destination urbaine correspondent à une deuxième étape de la pratique migratoire des hommes et se poursuivent jusqu'à 30 ans environ. Avant l'âge de 20 ans, la moitié seulement des jeunes générations masculines sont concernées contre plus de 80 % des femmes.

Cette différence entre les jeunes hommes et jeunes filles dans la nature même de la migration de travail se retrouve dans l'activité exercée sur le lieu de la migration. Les migrations des hommes réalisées avant 20 ans sont dominées par les migrations de gardiennage de bœufs et de travail agricole (80 %) alors que celles des femmes sont presque exclusivement (90 %) consacrées à un emploi domestique (bonne chez des particuliers) (tableau 1). Les emplois différents occupés par les hommes et par les femmes reproduisent ainsi la division du travail prévalant au village, l'activité des femmes relevant de la sphère domestique et celle des hommes de la sphère économique (les bœufs rapportés par les jeunes hommes sont une forme de diversification des revenus de la zû).

Les expériences migratoires des jeunes femmes et jeunes hommes bwa ne sont pas non plus vécues dans les mêmes aires géographiques. Les migrations des jeunes femmes sont principalement des migrations de type urbain (70 %) alors que celles des jeunes hommes présentent une diversification géographique plus grande (tableau 1).

Une pratique migratoire masculine mieux intégrée au système social traditionnel ?

L'initiative du départ est presque toujours de l'initiative du jeune, homme ou femme (tableau 1). Les migrations des jeunes filles se font néanmoins plus souvent en cachette, sans l'accord du responsable économique (43 %) que celles des jeunes hommes (18 %).

Les migrations des jeunes hommes, plus anciennes, semblent mieux s'articuler à la logique économique familiale. Elles sont souvent saisonnières : les garçons partent pendant la saison sèche, période creuse dans le calendrier agricole, mais reviennent quand la saison agricole commence. En revanche, les filles partent fréquemment pour un an ou davantage sans revenir participer aux travaux collectifs. De plus, les jeunes hommes remettent l'essentiel des gains de leur migration (bœufs ou numéraire) à leur responsable économique (zûso) et contribuent ainsi à l'économie domestique. Les bénéfices des migrations féminines participent très rarement à l'entretien du groupe domestique : les jeunes filles rapportent de leur migration de beaux vêtements et des ustensiles de cuisine. L'argent qu'elles donneront éventuellement à leurs parents est peu important et destiné à de petites dépenses personnelles (tabac, savon...) (tableau 1).

Une nouvelle place accordée aux jeunes filles ?

L'essor de la mobilité économique féminine pourrait introduire des éléments de remise en cause des rôles traditionnellement dévolus hommes et aux femmes au sein des espaces familiaux et communautaires.

Les migrations amènent les femmes à explorer un espace de vie bien moins contrôlé que le village. L'univers urbain représente à leurs yeux la modernité et « l'ailleurs ». Si le gain économique de leur migration est souvent peu important (les emplois qu'elles occupent sont beaucoup moins bien rémunérés que les hommes), elles reviennent cependant au village pourvues d'un savoir (et d'un savoir-faire) acquis pendant leur séjour en ville : elles parlent le bambara (langue nationale), elles connaissent la ville, elles ont « les yeux ouverts », elles « sont propres ». Les biens qu'elles ramènent de leur migration (pour l'essentiel des ustensiles de cuisine et des vêtements) prennent la forme d'un capital matériel et symbolique, qu'elles pourront éventuellement faire valoir au sein de leur future belle-famille (ce « trousseau » est traditionnellement offert à la jeune épouse au moment de la fête du mariage par la famille de son époux).

Alors que les migrations de travail des jeunes hommes se sont développées à partir des années soixante-dix en s'articulant à l'économie familiale, l'essor récent de la mobilité des jeunes filles pourrait être porteur d'une remise en question plus profonde des rapports entre sexes et générations. À l'instar des jeunes hommes, elles vivent maintenant une partie importante de leur jeunesse hors du village, à l'écart des contrôles familiaux et communautaires, confrontées à d'autres modes de vie et d'autres modèles culturels. Les connaissances qu'elles acquièrent pendant leur séjour en ville leur permettent de s'affirmer sur un mode plus personnel à leur retour au village et peut-être d'intervenir davantage dans la construction de leur vie future, en particulier dans leur vie matrimoniale et féconde. L'analyse de l'entrée en union nous permettra d'apprécier si le développement des migrations féminines s'est traduit par une évolution de la place des femmes dans la constitution de leur union.

Tableau 1
Caractéristiques des migrations de travail réalisées avant 20 ans
par les générations 1970-79.
 Enquête biographique 2000, Sirao et Kwara

Caractéristiques	Hommes	Femmes
<i>Type d'activité</i>		
Gardiennage ou activités agricoles	78	0
Services	13	9
Emploi domestiques	2	91
Ouvrier	7	0
	100	100
<i>Lieu de la migration</i>		
Etranger	3	2
Zone urbaine	37	70
Aire boo	33	27
Mali autre	27	1
	100	100
<i>Initiative et accord</i>		
Initiative individuelle avec accord du zûso	67	49
Initiative individuelle sans accord du zûso	18	43
Initiative non individuelle	15	8
	100	100
<i>Parti(e) seul(e)</i>		
Seul	63	42
Avec quelqu'un	37	58
	100	100
<i>Connaissait quelqu'un sur le lieu de la migration</i>		
oui	65	72
non	35	28
	100	100
<i>Gain de la migration</i>		
Rien	9	36
Bœufs (pour migrations-peuls)	44	0
Argent et bœufs (pour migrations-peuls)	10	0
Argent	25	30
Biens à usage personnel	3	21
Argent et biens à usage personnel	9	12
	100	100

LE PREMIER MARIAGE : UNE REDÉFINITION DES MODALITÉS DE FORMATION DES COUPLES

Âge au premier mariage et appariement conjugal

La gestion des unions, du moins celles qui concernent une femme célibataire, relève traditionnellement de l'autorité des lignages, on l'a vu. Cette prérogative correspond aussi à un devoir : les responsables lignagers ont la charge de fournir, dans des délais raisonnables, une première épouse à chacun de leurs dépendants. Sauf cas exceptionnel (lié à un handicap grave), le célibat définitif est inexistant dans la population étudiée. À la différence de ce qu'on observe dans d'autres sociétés de la région, il est exceptionnel chez les Bwa que les chefs de famille profitent de leur position pour détourner à leur profit de jeunes épouses, en prolongeant la durée de célibat de leurs cadets. Il est impensable qu'un homme épouse une jeune femme qui pourrait être l'épouse de son fils.

De fait, le calendrier d'entrée en union des hommes bwa est relativement jeune et pas très éloigné de celui des femmes : chez les générations les plus anciennes, nées avant 1945, l'âge médian au premier mariage des hommes était de 22,6 ans, soit un écart de 4,7 ans par rapport à celui des femmes (figure 6), alors que des valeurs médianes de l'ordre de 27 ans avec des écarts entre sexes supérieurs à 8 ans sont de règle dans la plupart des pays sahéliens (Hertrich, 2001b).

Ce modèle d'entrée en union s'est cependant encore assoupli jusqu'aux générations nées pendant les années soixante. L'âge médian à la première union des hommes a baissé d'environ un an et l'écart d'âges au mariage entre sexes est passé à 3,9 ans, l'âge au premier mariage des femmes ayant peu bougé. Cette évolution aurait pu traduire un recours croissant des hommes aux catégories de femmes plus aisément accessibles, les divorcées, dont les remariages sont peu contrôlés socialement, ou les veuves. Mais c'est le mouvement inverse que l'on observe : alors que 28 % des hommes des générations anciennes débutaient leur vie conjugale avec une femme non célibataire, ils ne sont plus que 12 % dans ce cas parmi les générations 1960-69 (figure 6). La même tendance se retrouve, avec un décalage d'un groupe de générations, chez les femmes. Dans la grande majorité des cas, l'homme et la femme débutent désormais ensemble leur vie de couple.

Ce modèle d'appariement conjugal de même que l'écart des âges au mariage entre sexes se sont maintenus dans les générations plus jeunes. Mais le calendrier d'entrée en union des deux sexes s'est considérablement modifié, l'âge médian reculant d'environ 2 ans entre les générations 1960-69 et 1975-79. Cette évolution ne peut être rapportée à un renforcement des contrôles matrimoniaux : la généralisation des mariages entre célibataires n'a pas été remise en question. Elle est concomitante de l'essor des migrations féminines et y est certainement étroitement liée. Toutefois, plutôt que de les situer dans un rapport de causalité (les migrations prolongeant la durée de célibat ou le recul du mariage favorisant les migrations), il nous semble que les deux phénomènes peuvent être envisagés comme étant la résultante d'une même évolution : l'assouplissement des contrôles familiaux sur les jeunes et la reconnaissance d'une nouvelle place faite aux jeunes filles qui leur permet à la fois de se

déplacer hors de leur milieu d'origine et d'entrer plus tardivement dans la sphère conjugale et reproductive.

L'analyse des procédures matrimoniales précédant les mariages entre célibataires permet de discuter en détail de l'affaiblissement des contrôles exercés par les familles sur le mariage des jeunes.

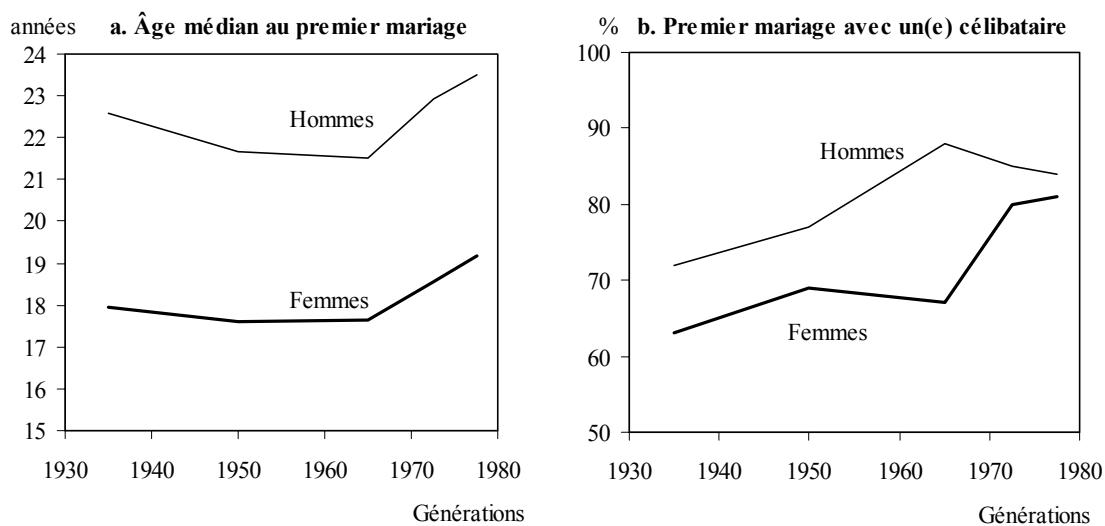


Figure 6
Âge médian au premier mariage et proportion (%) de premiers mariages conclus avec un conjoint célibataire
 Enquête biographique 2000, Sirao et Kwara

Les contrôles familiaux sur la formation des couples : les processus matrimoniaux

Dans sa forme classique, le premier mariage d'une femme s'inscrit dans un processus codifié comportant différentes étapes. La procédure est formellement engagée par l'accord de la famille de la fille, sollicité par le lignage du jeune homme et transmis par un médiateur. Des prestations (travaux agricoles, remise de grains et, aujourd'hui, remise d'argent) s'établissent dès lors chaque année au profit de la famille de la fille. Le temps des fiançailles s'achève par un rapt symbolique (« enlèvement »), à la suite duquel la fille est confiée (« déposée ») à une famille alliée ou amie de celle de l'époux, en attendant la fête du mariage. Cette fête sanctionne l'union et honore la nouvelle épouse au sein du village de son époux. Elle marque aussi le début de la cohabitation conjugale.

Ces procédures sont initiées et gérées par les familles, les intéressés y sont en retrait, en position passive. Si elles ne relèvent pas d'un projet personnel, elles ne se réduisent pas non plus à une affaire de familles : l'intervention des instances communautaires en fait aussi une « affaire sociale ». La dimension collective du mariage se perçoit tout au long de la procédure : dans la médiatisation des relations inter-lignagères assurée par un homme de caste, dans les prestations agricoles réalisées par les jeunes du village, dans l'accueil de la

future épouse confiée à une famille alliée ou amie, dans la reconnaissance de l'union et l'intégration de l'épouse signifiée lors de la fête au village.

Pour décrire l'évolution de ces procédures, l'analyse portera sur les premiers mariages des hommes conclus avec une femme célibataire. Cette restriction sur la population traitée impose, en toute rigueur, que l'on ne s'intéresse qu'aux générations ayant intégralement vécu la période d'entrée en union, condition quasiment remplie pour les hommes nés avant 1970 (7 % de célibataires chez les générations 1960-69 enquêtées au dernier passage) et les femmes nées avant 1975 (3 % de célibataires chez les générations 1975-79).

Nous présenterons cependant les résultats pour les générations 1970-74 (20 % de célibataires), à partir desquelles on observe le retournement de tendance de la primonuptialité. Ces données seront donc à considérer avec prudence : par définition les hommes sur lesquels porte l'analyse ont connu une entrée en union plus précoce que celle enregistrée sur l'ensemble de leurs générations. Il est vraisemblable que les hommes de ces générations qui ne sont pas encore mariés se distinguent aussi par leur calendrier pré-conjugal, sans que l'on puisse se prononcer sur le sens du biais introduit : la prolongation du célibat peut aussi bien être associé à l'engagement moins fréquent de procédures matrimoniales qu'à des itinéraires plus complexes.

Un problème du même ordre se pose pour les jeunes générations féminines, bien que, à la différence des hommes, elles soient quasiment toutes déjà mariées. Mais les femmes qui quittent le village au moment du mariage sortent d'observation et les caractéristiques de leur mariage ne sont pas saisies (alors qu'elles ont été prises en compte pour analyser le calendrier d'entrée en union) or, pour partie, ces femmes vivent en ville avec leur conjoint et leurs comportements matrimoniaux se distinguent vraisemblablement de différents points de vue de ceux des femmes observées au village. Ces dernières (sur lesquelles reposera l'analyse des processus matrimoniaux) se caractérisent ainsi par un âge au premier mariage plus jeune que celui de l'ensemble de leurs générations. L'analyse des déclarations des femmes des anciennes générations est également délicate, mais pour une autre raison. Les résultats d'une double collecte montre qu'elles déclarent des processus matrimoniaux aux caractéristiques souvent assez différentes, plus courts et moins complexes, de celles relevant des déclarations masculines. Cette différence traduit probablement une moins bonne information des femmes sur le processus mis en place pour leur mariage. Les tendances observées à partir des déclarations des femmes traduirait ainsi non seulement l'évolution du phénomène mais aussi la meilleure connaissance qu'en ont les jeunes générations, davantage impliquées dans la pratique matrimoniale (Hertrich, 1997a).

Pour ces différentes raisons, l'analyse des tendances des caractéristiques des premiers mariages des femmes, et plus largement de leur itinéraire préconjugal (objet de la dernière partie), s'avère délicate. Nous mettrons donc l'accent sur l'analyse des données recueillies auprès des hommes, dont nous verrons cependant qu'elles sont également porteuses d'enseignements sur les changements qui touchent le sexe féminin.

Le mariage deviendrait-il une affaire privée ?

Le recul de l'autorité familiale dans la formation des couples s'affirme clairement quand on analyse l'implication des deux lignages dans la décision de l'union : celle de la famille du jeune homme dans l'initiative, celle de la famille de la femme dans l'accord engageant la procédure matrimoniale (figure 7).

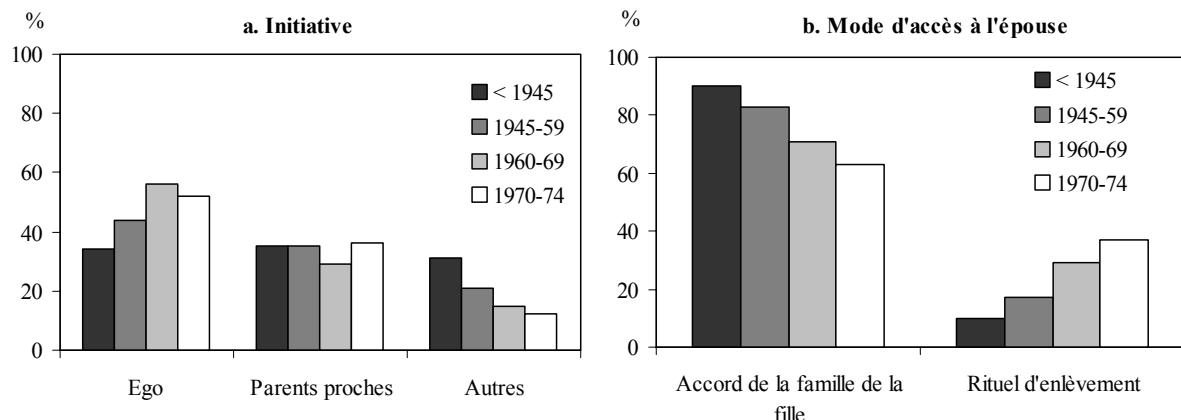


Figure 7
Décision de l'union : initiative et mode d'accès à l'épouse
 Premiers mariages des hommes conclus avec une femme célibataire
 Enquête biographique 2000, Sirao et Kwara

Côté masculin, les jeunes interviennent de façon croissante pour proposer l'épouse de leur choix : au sein des générations nées à partir de 1960, la moitié des mariages relèvent d'une initiative individuelle contre un tiers parmi les hommes nés avant 1945. Cette affirmation individuelle s'est faite au détriment de la parenté élargie. En revanche l'intervention des parents proches (père, mère, frère et grand-père paternel) est restée stable, l'initiative d'un tiers des mariages environ leur revient quelles que soient les générations. Le lieu d'initiative de l'union s'est ainsi resserré sur l'environnement familial proche de l'intéressé : 9 mariages sur 10 en relèvent pour les jeunes générations. Précisons que l'initiative individuelle n'équivaut pas à un contournement des instances familiales ; le plus souvent le jeune soumet son projet à sa famille et celle-ci le reprend à son compte en mettant en œuvre une procédure classique. Mais cette démarche devient moins systématique : parmi les jeunes générations, un tiers des mariages d'initiative individuelle se sont conclus sans qu'une procédure formelle n'ait été engagée contre un cinquième chez les anciennes générations (résultats non présentés).

La prise en charge croissante du projet matrimonial par les intéressés eux-mêmes se manifeste également quand on analyse le mode d'accès à l'épouse (figure 7). Les unions faisant suite à un enlèvement sans accord préalable de la famille de la fille ont été multipliées par trois. Certes cela ne signifie pas forcément que la famille refuse l'union : des tractations et une conciliation sont généralement engagées après l'enlèvement et il est rare qu'un couple s'installe sans qu'un accord n'ait finalement pu être obtenu. Mais cette démarche,

correspondant généralement à un accord entre les deux intéressés, a pour effet de mettre la famille devant un fait accompli, qu'il lui restera à entériner.

Réaménagement du système des prestations

Les prestations sont une composante importante du processus matrimonial, moins sans doute par leur valeur économique (modeste en comparaison d'autres populations de la région), que par le support qu'elles apportent à son inscription dans le temps. Les travaux agricoles, les remises de céréales après les récoltes rythment et donnent une dimension concrète à l'engagement matrimonial.

Ces prestations traditionnelles sont restées de mise : quelles que soient les générations, 6 à 7 mariages sur 10 ont donné lieu à des travaux agricoles ou à une remise de grains (figure 8). Elles se sont en revanche notablement allégées. La remise de grain tend à être moins fréquente et, surtout, les prestations agricoles s'étalant sur plusieurs années se sont raréfiées. Aujourd'hui, les prestations de 3 ans et plus (30 % des mariages des générations anciennes) ont disparu et les travaux agricoles sont réalisés le plus souvent sur une seule année (résultats non présentés).

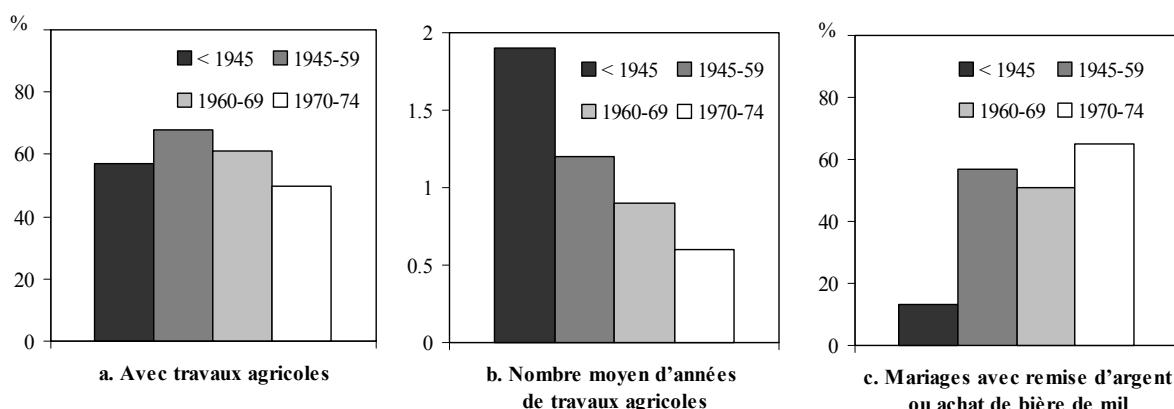


Figure 8
Prestations anciennes et nouvelles

Proportion (%) de mariages ayant donné lieu à des travaux agricoles, nombre moyen d'années de travaux agricoles, et proportion (%) de mariages ayant donné lieu à une remise d'argent ou à l'achat de bière de mil.
Premiers mariages des hommes conclus avec une femme célibataire
Enquête biographique 2000, Sirao et Kwara

Conjointement à ces composantes anciennes, l'argent est entré dans le système des prestations matrimoniales bwa, et cela sous deux formes : par remise directe ou par l'achat d'une grande quantité de bière de mil à la famille de la fille. Ces prestations monétaires concernent plus de la moitié des mariages dès les générations 1945-59. Mais elles sont restées d'un montant modeste : le montant total de l'argent remis est inférieur à 10 000 FCFA dans la moitié des cas. Contrairement à ce qui a pu être observé dans d'autres populations africaines, les prestations monétaires ne sont donc pas de nature à freiner le mariage des

jeunes hommes et ne peuvent être interprétées comme une réaffirmation, aux travers des exigences prestatoires, de l'autorité familiale dans le champ matrimonial. On en a une autre preuve en examinant l'affectation de ces nouvelles prestations : celles-ci sont destinées le plus souvent (3 fois sur 4 d'après les déclarations des femmes enquêtées) à la fiancée.

En définitive, on voit que les composantes du système prestatoire qui se sont affaiblies sont celles qui s'établissaient au profit des responsables familiaux, sous la forme d'un bénéfice économique (les travaux agricoles) et symbolique (l'exercice de la gestion matrimoniale sur un processus de longue durée). Au contraire les nouvelles prestations s'inscrivent dans une orientation plus favorable aux intéressés, en particulier à la femme.

Une remise en question de la formalisation des unions ?

L'analyse des événements marquant la fin du processus et le validant publiquement fournit un autre moyen d'apprécier, dans leur dimension la plus concrète, l'affaiblissement des contrôles sociaux du mariage.

Le tableau 2 mesure ainsi l'occurrence de 3 événements : la pratique de la déposition, la fête du mariage et le mariage légal. Nous y avons également mentionné la proportion de mariages pour lesquels les relations entre les lignages (à l'occasion de la demande d'accord ou de la conciliation suivant l'enlèvement) se sont réalisées en recourant aux médiateurs traditionnels, les hommes de caste (forgerons et griots). Cette médiation ne semble pas remise en question, elle concerne environ 6 mariages sur 10.

Tableau 2

Médiation et sanction sociale de l'union

Premiers mariages des hommes conclus avec une femme célibataire
Enquête biographique 2000, Sirao et Kwara

Indicateurs	Générations			
	< 1945	1945-59	1960-69	1970-74
Proportion (%) de mariages médiatisés par un homme de caste	57	55	56	74
Proportion (%) de mariages avec déposition	93	91	85	71
Proportion (%) de mariages ayant donné lieu à une fête	93	94	73	56
Proportion (%) de mariages ayant donné lieu à un mariage légal	31	29	18	29
<i>Effectifs</i>	30	35	41	35

En revanche, des changements sensibles sont survenus dans la formalisation qui marque le terme de la procédure matrimoniale. Même en cas de procédure traditionnelle, le rituel du rapt (enlèvement) de la jeune fille était de règle pour signifier la fin des fiançailles. La jeune fille était alors « déposée » dans une famille de confiance, le temps (de l'ordre d'un mois) de derniers conciliabules entre les familles et d'organiser la « fête de la fiancée » qui rendra publique son changement de statut. Ces deux étapes étaient associées à la quasi-totalité des premiers mariages féminins (9 sur 10), même en cas d'enlèvement sans accord préalable de la famille de la fille, jusqu'aux générations nées à la fin des années cinquante. Depuis elles ont connu une baisse rapide : 30 % des mariages conclus par les hommes nés en

1970-74 n'ont pas donné lieu à une déposition et plus de 40 % n'ont pas été fêtés. Une proportion considérable d'individus débute à présent la vie conjugale sans qu'aucune cérémonie publique n'ait sanctionné l'union (tableau 2).

Ce recul de la fête du mariage au village ne s'est pas traduit par un recours plus important aux institutions publiques. Le mariage civil, souvent enregistré plusieurs années après la mise en union, ne concerne qu'une minorité de couples.

La baisse récente, mais spectaculaire, de la formalisation des unions est probablement révélatrice de changements profonds dans l'institution matrimoniale. Celle-ci est travaillée depuis longtemps par une redistribution des compétences dans le champ matrimonial et par une redéfinition des modalités de la mise en union, comme en attestent les changements perceptibles dans la plupart des composantes des processus, mais jusque-là la formalisation restait de mise : les responsables familiaux ont accepté l'intervention croissante des intéressés dans le choix de leur conjoint, ils ont consenti à revoir à la baisse leurs exigences en terme de prestations, mais ils ont longtemps réussi à maintenir la structure formelle des procédures et à en assurer la mise en œuvre (Hertrich, 1996, 1997b). Les évolutions récentes laissent à penser que cette gestion formelle est également en train de leur échapper.

Une diminution continue de la durée du processus

Une dernière illustration de l'assouplissement des contrôles matrimoniaux est donnée par l'évolution de la durée du processus matrimonial (figure 9). Les processus de 3 ans et plus, autrefois majoritaires, sont devenus exceptionnels (10 % contre plus de 60 %) : deux hommes sur trois, au sein des générations 1970-74 ont épousé une femme célibataire en contournant la mise en place d'une procédure matrimoniale ou en se limitant à un processus de moins d'un an. La diminution du temps d'attente pour accéder à une femme se perçoit quelle que soit l'échelle à laquelle on se situe : que l'on considère les seuls mariages ayant donné lieu à la mise en place d'une procédure formelle, l'ensemble des premiers mariages conclus avec une femme célibataire, ou que l'on y ajoute les premières unions conclues avec une femme veuve ou divorcée (plus fréquentes chez les anciennes générations et dont la durée de processus est nulle par définition), le temps moyen investi dans la procédure du premier mariage varie du simple au triple entre les générations extrêmes (résultats non présentés).

Mais la diminution du temps consacré à l'organisation formelle du premier mariage des jeunes traduit-il réellement un désinvestissement des familles de la sphère matrimoniale : les processus associés à la première unions sont-ils moins fréquents, moins codifiés et plus courts parce que les responsables familiaux laissent, plus qu'avant, les intéressés élaborer eux-mêmes leur projet matrimonial ou parce qu'ils sont de moins en moins aptes à faire aboutir les projets qu'ils ont initiés ?

Un moyen d'en discuter est de s'intéresser non seulement à la procédure associée au premier mariage mais à l'ensemble des procédures mises en place, qu'elles aient abouti au mariage ou qu'elles aient été rompues avant la conclusion de l'union.

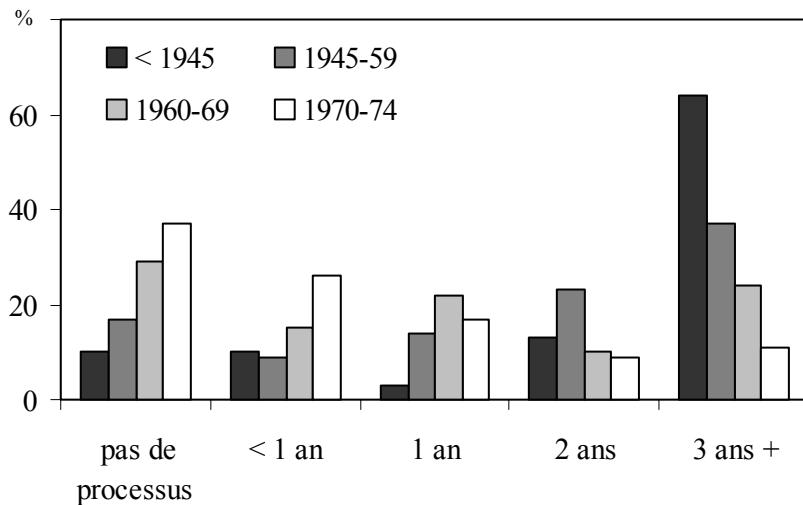


Figure 9
Répartition (%) des mariages selon la durée du processus matrimonial
 Premiers mariages des hommes conclus avec une femme célibataire
 Enquête biographique 2000, Sirao et Kwara

La dynamique matrimoniale préconjugale

Les parcours suivis par les hommes avant leur premier mariage peuvent être divers et complexes. Certains peuvent débuter leur vie conjugale sans avoir engagé aucune procédure de fiançailles, en épousant une femme veuve ou divorcée, ou encore en accédant à une femme célibataire suite à un rituel d'enlèvement. D'autres peuvent poursuivre plusieurs processus (avec des femmes différentes) simultanément. De plus le premier mariage d'un homme ne signifie pas forcément la fin des engagements matrimoniaux : des projets matrimoniaux initiés en situation de célibat peuvent se solder (par une rupture ou un mariage polygamique) après le premier mariage tandis que de nouveaux peuvent être engagés. En fonction de ces différents paramètres, de nombreux scénarios sont possibles.

L'analyse des composantes de cette « vie matrimoniale préconjugale »² confirme le désengagement des familles dans l'organisation de la mise en union de leurs membres. Le nombre de procédures matrimoniales formalisées que les lignages ont engagées pour chercher une première épouse à leurs membres a baissé de 25 % entre les générations nées avant 1960 et les suivantes. La proportion d'hommes n'ayant connu aucune procédure avec une femme célibataire a quasiment doublé entre les générations anciennes (17 %) et les plus jeunes (31 %) (figure 10). Cette évolution prend d'autant plus de relief qu'elle est allée de pair avec une représentation croissante des femmes célibataires parmi les premières épouses des hommes : le recrutement sur le marché matrimonial autrefois le plus contrôlé échappe de plus en plus à l'autorité des familles.

² Pour des résultats plus détaillés, voir Hertrich, 2001c.

Cet affaiblissement de l'intervention familiale dans la formation des couples se traduit principalement par une simplification des itinéraires d'entrée en union des hommes. Dans les générations anciennes, il était relativement fréquent (25 %) que les familles engagent plusieurs procédures (simultanées ou successives) pour assurer une première épouse célibataire à leurs membres ; cette démarche est devenue beaucoup plus rare dans les jeunes générations (10 % d'hommes concernés) (figure 10).

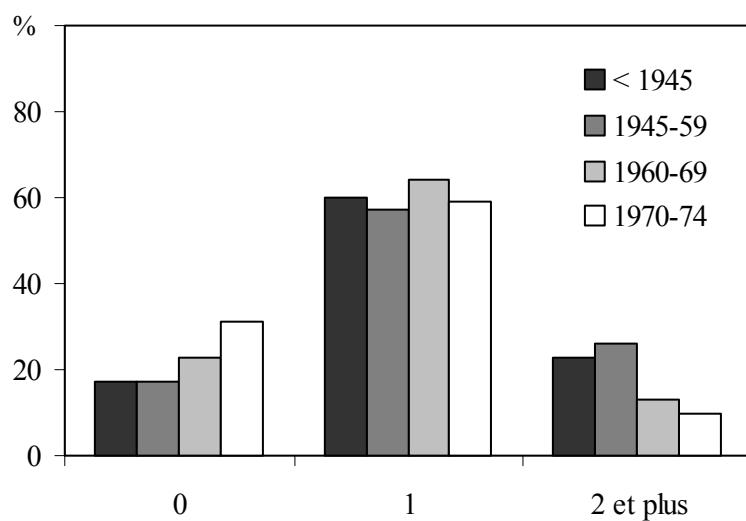


Figure 10
Répartition des hommes selon le nombre de procédures matrimoniales formalisées engagées avant le premier mariage
 Enquête biographique 2000, Sirao et Kwara

En revanche, la proportion d'hommes pour lesquels une seule procédure a été mise en place est restée stable, de l'ordre de 60 %. Même si le risque de rupture de la procédure n'a pas marqué d'augmentation évidente (le taux d'échec est d'environ un tiers), la raréfaction des hommes ayant connu plusieurs procédures se traduit par une expérience moins fréquente de la rupture chez les jeunes générations (un quart des hommes nés à partir de 1960 sont touchés contre 40 % de leurs aînés) (résultats non présentés).

Cette complexité des procédures d'entrée en union était certainement une dimension importante du contrôle matrimonial exercé par les familles : compte tenu de la formalisation des procédures mais aussi de l'incertitude pesant sur l'issue d'une procédure engagée, il était quasiment impossible pour un jeune homme d'accéder à une jeune femme sans passer par sa famille. La gestion matrimoniale était un champ de compétence trop complexe et trop spécialisé pour que les jeunes puissent s'en saisir, et ils en restaient à l'écart, se distrayant en « pratiquant la jeunesse », s'en remettant à leurs pères pour la recherche d'une jeune épouse, ou prospectant, si celle-ci tardait à venir, auprès des femmes déjà mariées qui, en divorçant, pourraient les épouser. La simplification de la pratique matrimoniale, dont attestent à la fois l'évolution des procédures formelles, la simplification des itinéraires pré-conjugaux et le

recrutement croissant des premières épouses parmi les célibataires, apparaît ainsi non seulement comme l'expression de l'affaiblissement de l'autorité des lignages mais aussi comme l'un des fondements de cet affaiblissement. Si les jeunes n'ont plus besoin de recourir à la compétence de leur famille, celle-ci perd de sa nécessité et n'a plus lieu de s'exercer.

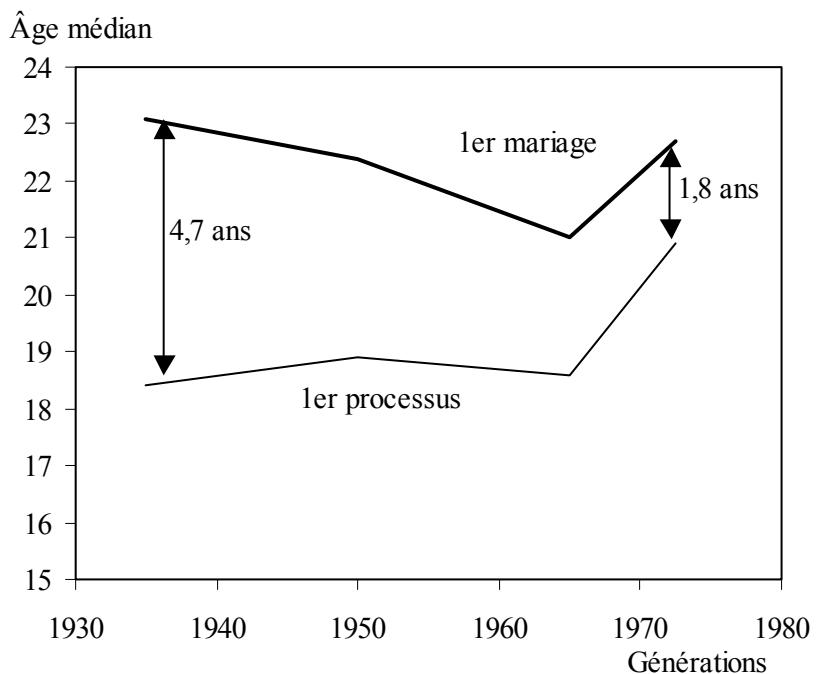


Figure 11
Évolution de la durée de vie préconjugale des hommes. Âges médians au début du premier processus (ou à défaut du premier mariage) et au premier mariage.
 Enquête biographique 2000, Sirao et Kwara

L'évolution du calendrier pré-conjugal fournit une autre illustration de la simplification et de l'efficacité croissante des modalités d'entrée en union (figure 11). La durée de vie préconjugale, mesurée par la différence entre l'âge médian à l'engagement de la première procédure (ou par le premier mariage en l'absence de procédure) et l'âge médian au premier mariage, a constamment baissé, passant de 4,7 ans à 1,8 ans. Ce resserrement a d'abord été associé à la baisse de l'âge au premier mariage des hommes puis, pour les générations nées en 1970-74, au recul de l'engagement de la première procédure. Il aurait été plus marqué encore si on avait exclu les mariages conclus avec une femme non célibataire (par définition avec une durée de procédure nulle) qui, plus tardifs et davantage représentés au sein des générations anciennes, réduisent la durée médiane du processus et augmentent l'âge au premier processus. Ce temps pré-conjugal, plus court, est aussi marqué par la place plus importante qu'y occupe le temps consacré au processus du premier mariage : de l'ordre de 15 % pour les générations nées avant 1945, il représente plus de 40 % chez les générations 1970-74 (résultat non présenté).

TRAJECTOIRES DE JEUNESSE

Simplification des étapes d'entrée dans l'union, développement de la mobilité : l'expérience de la jeunesse s'est considérablement modifiée au fil des générations. Pour avoir une vue d'ensemble sur le remodelage des trajectoires d'entrée dans l'âge adulte, nous avons mis en correspondance les calendriers des différents événements : la première migration de travail, les étapes de l'entrée en union (premier processus, processus associé au premier mariage, premier mariage) auxquelles nous avons ajouté la naissance du premier enfant. Le tableau 3 donne la durée moyenne vécue par les hommes avant l'expérience de chacun des événements parmi les 13 années de vie allant de l'année du 12^e à celle du 24^e anniversaire (inclus).

Tableau 3

Échelonnement des étapes marquant le passage à l'âge adulte des hommes :
1^{ère} migration de travail, 1^{er} processus, processus associé au 1^{er} mariage,
1^{er} mariage et 1^{ère} naissance. Répartition des 13 années allant de l'année du 12^e anniversaire à celle du 24^e anniversaire selon l'occurrence des différents événements.

Enquête biographique 2000, Sirao et Kwara

Indicateur	Générations			
	< 1945	1945-59	1960-69	1970-74
Nombre d'années passées avant l'évén., parmi les 13 années de vie allant du 12 ^e au 24 ^e anniv.				
- 1 ^{ère} migration de travail	12,0	8,6	5,2	4,0
- 1 ^{er} processus (ou, à défaut, 1 ^{er} mariage)	7,3	7,3	7,0	9,0
- processus associé au 1 ^{er} mariage	9,5	9,4	7,7	9,9
- 1 ^{er} mariage				
(a) ensemble des générations	10,5	10,0	9,5	10,8
(b) enq. non cél. dont les processus ont été enregistrés	11,0	10,4	9,1	10,7
- naissance du 1er enfant	11,8	11,4	11,0	11,8
Écart :				
- 1 ^{er} processus – 1 ^{er} mariage (b)	3,7	3,1	2,1	1,7
- processus du 1 ^{er} mariage – 1 ^{er} mariage (b)	1,5	1,0	1,4	0,8
- 1 ^{er} mariage (a) – 1 ^{ère} naissance	1,3	1,4	1,5	1,0
En % des 13 années de vie				
- 1 ^{ère} migration de travail	92	66	40	31
- 1 ^{er} processus (ou, à défaut, 1 ^{er} mariage)	56	56	54	69
- processus associé au 1 ^{er} mariage	73	72	59	76
- 1 ^{er} mariage				
(a) ensemble des générations	81	77	73	83
(b) enq. non cél. dont les processus ont été enregistrés	85	80	70	82
- naissance du 1er enfant	91	88	85	91
Écart :				
- 1 ^{er} processus – 1 ^{er} mariage	28	24	16	13
- processus du 1 ^{er} mariage – 1 ^{er} mariage	12	8	11	6
- 1 ^{er} mariage – 1 ^{ère} naissance	10	11	11	8

Ces indicateurs font clairement ressortir le recul de la période de jeunesse « inoccupée » du fait de l'extension des migrations de travail. Chez les générations anciennes, l'engagement du premier processus était le premier événement à intervenir et plus de la moitié des 13 années de jeunesse considérée (13-24 ans) étaient « inoccupées ». Les jeunes générations ne passent plus que 4 ans de cette période (soit un tiers de sa durée) avant de vivre leur premier événement, la migration de travail. Dans le même temps, la durée de la période de jeunesse consacrée aux affaires matrimoniales s'est resserrée, passant de 3,7 ans à 1,7 ans en moyenne. Le calendrier d'engagement de la première procédure s'est progressivement rapproché de celui du processus associé au premier mariage et de celui de l'entrée en union. Les 3 calendriers sont très proches pour les générations récentes et complètement dissociés de celui de la première migration. Sur les 13 années considérées, 3 années environ se situent après l'acquisition du plus important sans doute des attributs de l'âge adulte, celui du statut d'homme marié. L'accès à la paternité intervient 1 à 1,5 ans plus tard (tableau 3).

Tableau 4

**Échelonnement des étapes marquant le passage à l'âge adulte des femmes :
1^{ère} migration de travail, 1^{er} mariage et 1^{ère} naissance.**

Répartition des 13 années allant de l'année du 12^e anniversaire à celle du 24^e anniversaire selon l'occurrence des différents événements.

Enquête biographique 2000, Sirao et Kwara

Indicateur	Générations				
	< 1945	1945-59	1960-69	1970-74	1975-79
Nombre d'années passées avant l'évén., parmi les 13 années de vie allant du 12 ^e au 24 ^e anniversaire					
- 1 ^{ère} migration de travail	13,0	12,6	10,8	7,3	4,4
- 1 ^{er} mariage	6,8	6,3	6,3	7,2	7,9
- naissance du 1 ^{er} enfant	9,1	8,2	8,3	8,2	9,2
Écart 1 ^{er} mariage – 1 ^{ère} naissance	2,3	1,9	1,9	1,0	1,3
En % des 13 années de vie					
- 1 ^{ère} migration de travail	100	97	83	56	34
- 1 ^{er} mariage	52	48	49	55	61
- naissance du 1 ^{er} enfant	70	63	64	63	71
Écart 1 ^{er} mariage – 1 ^{ère} naissance	18	15	15	8	10

L'importance des migrations de travail comme élément de restructuration des trajectoires ressort également très nettement du côté des femmes, mais il faut attendre les générations 1975-79 pour qu'elles apparaissent comme le premier événement de la jeunesse (tableau 4). On peut remarquer qu'en dépit d'un rapprochement des itinéraires des hommes et des femmes, en particulier de leur expérience migratoire, le temps de jeunesse passée par les femmes avant leur entrée en union reste beaucoup moins long que celui des hommes. Elles restent bien plus que les hommes soumises aux impératifs de la reproduction. Sur les 13 années de vie (12-24 ans), les femmes en passent la moitié en situation d'épouse et plus

du tiers en tant que mère, contre des valeurs de l'ordre de 30 % et 10 % respectivement pour les hommes.

CONCLUSION

En l'espace d'une cinquantaine d'années, la gestion du temps de jeunesse s'est complètement transformée. La vie des jeunes ne se passe plus qu'en partie au village, les migrations de travail sont devenues un élément incontournable du passage à l'âge adulte. La quasi-totalité des jeunes générations ont vécu une partie de leur adolescence en ville, confrontés à des milieux socio-culturels et à un mode de vie différents de leur milieu d'origine. L'organisation de l'entrée en union s'est également considérablement modifiée. Les responsables familiaux continuent à organiser des mariages, mais ils le font moins systématiquement et moyennant des procédures matrimoniales beaucoup plus souples. Leur intervention a perdu de sa nécessité : les jeunes hommes peuvent espérer trouver une jeune épouse sans recourir à la compétence des « vieux », en contournant les procédures régulières d'accès aux femmes. Ils sont d'ailleurs de plus en plus nombreux à débuter leur vie conjugale avec une femme également célibataire.

Cette évolution s'est faite en deux temps, s'articulant à la fin des années quatre-vingt (générations 1960-69).

La première période est marquée par l'essor des migrations de travail des jeunes hommes, sans changement perceptible du côté des femmes. Dans le même temps, le contrôle exercé par les familles sur l'entrée en union des jeunes s'est assoupli : les processus matrimoniaux se sont raccourcis, les prestations traditionnelles se sont allégées, l'initiative des unions s'est resserrée autour de l'intéressé et de ses proches parents. Cet assouplissement s'est accompagné d'une baisse de l'âge au premier mariage des hommes. Il n'a pas correspondu en revanche à une remise en cause de l'organisation formelle des mises en union : les procédures matrimoniales restent codifiées et mises en œuvre par les responsables familiaux. Les rapports entre sexes et générations ne sont pas fondamentalement remis en cause.

Depuis les années quatre-vingt-dix, le changement paraît beaucoup plus profond. Cette période, marquée par le développement des migrations de travail des jeunes filles, correspond aussi à un relâchement plus marqué de la gestion des mariages par les familles. L'évolution des composantes des procédures matrimoniales, déjà engagée dans la période précédente, se poursuit, mais l'intervention des lignages dans leur mise en œuvre formelle se trouve remise en cause. Un nombre croissant de mariages se concluent désormais en contournant l'ordre des procédures et près de la moitié des enquêtés des jeunes générations ont débuté leur vie conjugale sans que l'union ait été sanctionnée par une cérémonie publique. Ce désengagement des contrôles matrimoniaux se traduit aussi par une simplification et un raccourcissement de la vie matrimoniale préconjugale : les familles engagent moins de procédures pour chercher une épouse à leurs membres, les itinéraires complexes disparaissent et l'expérience de la rupture de processus devient plus rare. Enfin, l'âge au premier mariage devient plus tardif pour les deux sexes.

Ces changements affectant les pratiques migratoires et les modalités d'entrée en union des jeunes mettent en évidence des évolutions très nettes dans le contrôle exercé par les familles sur les jeunes et dans les rapports entre générations. Avec l'essor des migrations, les

jeunes vivent l'encadrement communautaire du village et de la famille, sur un mode beaucoup plus séquentiel. En même temps, ils acquièrent une expérience dont le contenu échappe aux référents familiaux et une culture qui contribue certainement à la définition d'une nouvelle culture de jeunes. Dans le champ matrimonial, le recul des contrôles familiaux est net. Ce champ qui relevait de la seule compétence des aînés est en train de leur échapper et d'être approprié par les intéressés. Pour ces derniers, les jeunes, les générations passées ne sont plus un référent nécessaire pour débuter la vie conjugale.

D'autre part, ces changements mettent en évidence une évolution de la place faite aux femmes et des rapports de genre.

Formellement, le développement des migrations féminines ressemble bien à une reproduction, décalée dans le temps, de l'essor des migrations masculines. Et on peut penser que la pratique de la mobilité conduit les deux sexes à des expériences proches, susceptibles de servir à la construction d'une « culture de jeunesse » partagée, même si elle n'est pas vécu ensemble (à la différence de la jeunesse au village). Pourtant, ces déplacements s'avèrent très différents pour les deux sexes dans leurs caractéristiques (lieu, activité) mais aussi dans leur rapports à l'espace familial. Les migrations masculines, même si elles sont essentiellement d'initiative individuelle, s'intègrent encore assez bien dans l'ordre familial existant. Les migrations féminines pourraient avoir une dimension plus subversive. Réalisées bien plus souvent sans l'accord du responsable familial (« en cachette »), elles répondent très explicitement à des attentes individuelles et leur bénéfice, même modeste, n'est jamais versé au profit de la famille. Les responsables institutionnels maliens perçoivent, faits divers à l'appui, ces migrations des jeunes filles comme un problème de société, associé aux abus de leurs employeurs, aux risque de grossesse préconjugale et de sexualité non protégée. C'est bien la perte de contrôle sur la sexualité des filles qui fait peur. Mais en ville les jeunes filles acquièrent aussi un capital matériel et symbolique, qui les valorisent à leur retour au village, auprès de leurs pairs mais aussi auprès des jeunes hommes. Elle s'imposent désormais de manière plus personnelle. Enfin, l'expérience du rapport aux autres hors des cadres codifiés du village peut forger une compétence et un esprit critique qui pourra s'exercer dans le cadre conjugal qu'elles seront amenées à investir à leur retour.

En matière matrimoniale, des changements qui leur sont favorables se dessinent ; leur âge au mariage a augmenté ; elles débutent plus souvent leur vie conjugale avec un homme également célibataire ; les mariages marqués par un enlèvement, en augmentation, relèvent généralement d'un accord entre les intéressés ; enfin le système de prestations évolue à leur avantage.

Concernant l'évolution des rapports de genre au sein du couple, les indicateurs suggèrent que les couples se constituent sur une base plus consensuelle, plus égalitaire. En même temps, cet encadrement plus faible des unions peut aussi signifier une fragilité plus importante, et pas nécessairement un renforcement du pôle conjugal. Au village, les activités, les espaces de vie restent très différenciés entre les sexes. Et le mariage ne signifie pas la mise en place d'une unité économique autonome puisque le couple s'intègre au groupe domestique du mari. Ces derniers éléments ne vont pas forcément dans le sens d'un rapprochement conjugal.

BIBLIOGRAPHIE

- ANTOINE Philippe et SOW Ousmane, 2000, - Rapports de genre et dynamiques migratoires. Le cas de l'Afrique de l'Ouest, Paris, pp. 143-159 in : Michel BOZON et Thérèse LOCOH (dir.), *Rapports de genre et questions de population II Genre, population et développement* -, INED, 196 p. [Dossiers et Recherches N°85].
- CAPRON Jean, 1973. – *Communautés villageoises bwa. Mali - Haute Volta*. – Paris, Museum National d'Histoire Naturelle, 379 p. [Mémoires de l'Institut d'Ethnologie, IX, Tome I, fasc. 1].
- CAPRON Jean, 1988a. – *Sept études d'ethnologie bwa. Mali-Burkina Faso. 1957-1987*. – Tours, Université François-Rabelais de Tours, 254 p. [Mémoire du Laboratoire d'Anthropologie et de Sociologie, n° I]].
- CAPRON Jean, 1988b. – *Introduction à l'étude d'une société villageoise. 1955-1968*. – Tours, Université François-Rabelais de Tours, 354 p. [Mémoire du Laboratoire d'Anthropologie et de Sociologie, n° II].
- DELAUNAY Valérie, 1994. – *L'entrée en vie féconde, expression démographique des mutations socio-économiques d'un milieu rural sénégalais*. – Paris, Ceped, 326 p. [Les Éudes du Ceped, n°7].
- GAUTHIER Madeleine, 1997. – La migration et le passage à la vie adulte des jeunes d'aujourd'hui in Madeleine GAUTHIER (dir.), *Pourquoi partir ? La migration des jeunes d'hier et d'aujourd'hui*, pp. 105-130 - Sainte-Foy (Québec), 315 p.
- HERTRICH Véronique, 1996. – *Permanences et changements de l'Afrique rurale : dynamiques familiales chez les Bwa du Mali*. – Paris, Ceped, 548 p. [Les Études du Ceped n°14]
- HERTRICH Véronique, 1997a. – Les réponses des hommes valent-elles celles des femmes ? Une double collecte sur les questions génératives et matrimoniales dans une population du Mali, *Population*, n°1, p. 45-62
- HERTRICH Véronique, 1997b – Les processus d'entrée en union des hommes, changements en cours chez les Bwa du Mali. in : *XXIIIe Congrès général de la population. Beijing, Chine, 11-17 octobre 1997. Contribution des chercheurs de l'INED*, p. 55-6 – Paris, INED, 178 p. [Dossiers et Recherches 69A]
- HERTRICH Véronique, 2001a. – *Suivre les groupes domestiques au fil des recensements : une expérience en milieu rural au Mali, 1976-1999* – Paris, Ined, 19 p. [Communication préparée pour le Quatrième Atelier du projet sur l'Analyse des recensements africains (ACAP), *Mutations sociales et démographie de l'Afrique : Enseignements tirés de l'analyse des données des recensements*, Dakar, 15-18 janvier 2001]
- HERTRICH Véronique, 2001b. – *Nuptialité et rapports de genre en Afrique. Un premier bilan des tendances de l'entrée en union au cours des 40 dernières années* – Paris, Ined, 38 p. [Communication préparée pour le Colloque international « Genre, population et développement en Afrique », INED-ENSEA-IFORD-UEPA, Abidjan, 16-21 juillet 2001]
- HERTRICH Véronique, 2001c. – *Entrée dans l'âge adulte en milieu rural africain : vers une convergence des trajectoires masculines et féminines ? Le cas des Bwa du Mali* – Paris, Ined, 38 p. [Communication préparée pour XXIVe Congrès international de

JEUNESSE ET PASSAGE À L'ÂGE ADULTE CHEZ LES BWA DU MALI

- l'UIESP, Salvador de Bahia (Brésil), 18-24 août 2001]
- MAIR Lucy, 1974. – *Le mariage. Étude anthropologique.* – Paris, Petite Bibliothèque Payot, 235 p.
- SAUVAIN-DUGERDIL Claudine et DIENG Abdoul Wahab, 2001 – Le genre de la « nouvelle culture-jeunes ». Outils d'analyses et hypothèses de travail élaborées sur la base d'une étude exploratoire au Mali. – Abidjan, 19 p. [communication au Colloque international « Genre, population et Développement en Afrique », Abidjan, 15-19 juillet 2001]
- TABET Paola, 1985. – Fertilité naturelle, reproduction forcée, in : Nicole-Claude MATHIEU (textes réunis par), *L'arrasonnement des femmes. Essais en anthropologie des sexes*, p. 61-146. – Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 247 p. [Cahiers de l'Homme MCMLXXXV]

